

Aubergenville, le 02/06/2019
A2019_043

ARRETE DU PRESIDENT

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Triel-sur-Seine

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 125-6 et L. 125-7, L. 556-2 et R. 125-41 à R. 125-47,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-60, R. 151-51 et R. 153-18,

Vu les statuts de la Communauté urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-48126 du 17 décembre 2018 instituant la création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur la commune de Triel-sur-Seine,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Triel-sur-Seine approuvé le 2 juillet 2013, modifié le 2 février 2017,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Considérant que la commune de Triel-sur-Seine a été consultée sur le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols situé sur son territoire,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme et qu'il peut y être procédé par une mise à jour conformément aux dispositions de l'article R. 125-46 du Code de l'Environnement et l'article R. 153-18 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Triel-sur-Seine,

ARRETE


Article 1er : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Triel-sur-Seine est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion de l'arrêté préfectoral n° 2018-48126 du 17 décembre 2018 instituant la création de secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – Immeuble Autoneum – rue des Chevries – 78410 Aubergenville et en Mairie de Triel-sur-Seine durant un mois. Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Triel-sur-Seine,

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Maire de Triel-sur-Seine.

Acte publié ou notifié le :	0 8 AVR. 2019	0 8 AVR. 2019
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :		
Exécutoire le :	0 8 AVR. 2019	
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>		
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification		
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles		
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>		

Le Président,

Philippe TAUTOU



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) n° 2018-48126

Commune de Triel-sur-Seine

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 décembre 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Triel-sur-Seine,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune de Triel-sur-Seine,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 14/06/2018,

Vu les observations du public recueillies entre le 14/06/2018 et le 14/08/2018,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune de Triel-sur-Seine a été consultée sur le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concerné par le projet de création de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) ont été informés,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 14/06/2018 et le 14/08/2018,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte par l'Unité Départementale des Yvelines et qu'elles ne remettent pas en cause le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS),

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

- SIS n°78SIS00464 relatif au site LABO - SERVICES

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Triel-sur-Seine.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un Secteur d'Informations sur les Sols mentionné à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Triel-sur-Seine et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.


ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire de Triel-sur-Seine, Monsieur le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **17 DEC. 2018**

8/ Le Préfet,

Le chef de l'unité départementale
des Yvelines



Henri KALTEMBACHER



Identification

Identifiant	78SIS00464
Nom usuel	LABO - SERVICES
Adresse	2 Chemin de Médan
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	TRIEL SUR SEINE - 78624
Caractéristiques du SIS	<p>La société LABO SERVICES a exploité sur ce site un centre de transit, de regroupement et de pré-traitement de déchets industriels de 1998 à 2005.</p> <p>Dans le cadre de la cessation définitive d'activité en 2005, un diagnostic de l'état des sols a mis en évidence une pollution des sols en métaux lourds (en particulier en plomb) et des eaux souterraines en solvants chlorés (trichloroéthylène, tétrachloroéthylène) et en métaux (antimoine, chrome, zinc, molybdène, nickel).</p> <p>L'ESR (évaluation simplifiée des risques) a été effectuée en considérant un usage industriel du site et a abouti à un classement du site en catégorie 2 (site à surveiller).</p> <p>Ainsi, par arrêté préfectoral complémentaire du 12 mai 2006, la société Labo Services s'est vue imposer la réalisation d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines et la remise d'une proposition de restrictions d'usage.</p> <p>En 2010, la société a transmis à l'inspection des installations classées le bilan de la surveillance de la qualité des eaux souterraines effectuée entre 1998 et 2010 ainsi qu'un extrait de l'acte de vente du terrain qui précise le niveau de pollution du site ainsi que les restrictions de son usage (RUP).</p> <p>Un porter à connaissance a été livré au Maire de Triel-Sur-Seine par lettre en 2011. Il précise les préconisations d'urbanisme et précise que le site a été remis en état pour un usage industriel.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>La surveillance de la qualité des eaux souterraines est arrêtée depuis 2011.</p> <p>Des restrictions d'usage entre parties (RUP) ont été instaurées au droit du site et traduites dans l'acte de vente du terrain.</p> <p>Tout projet de changement d'usage nécessite la réalisation d'études techniques.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0086	http:// basol.developpement-durable.gouv.fr/ fiche.php?page=1&index_sp=78.0086
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.3550	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7802220	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7802220

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 626798.0 , 6875171.0 (Lambert 93)
Superficie totale 18917 m²
Périmètre total 792 m

Liste parcellaire cadastral

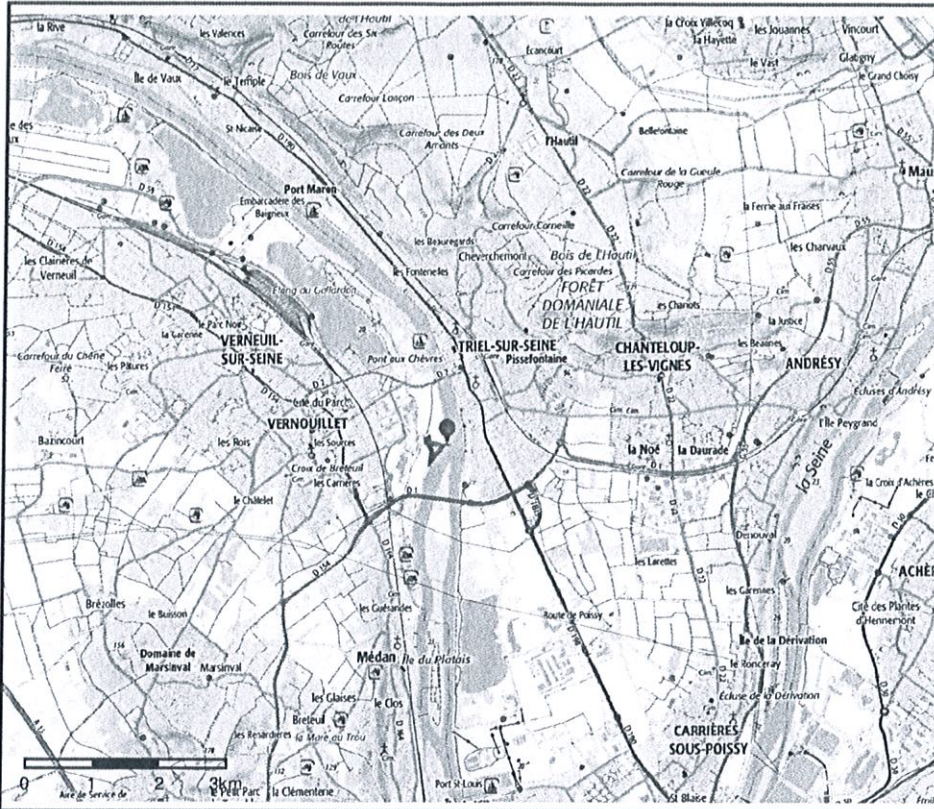
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TRIEL SUR SEINE	BR	241	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	240	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	238	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	293	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	295	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	294	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	298	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	239	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	242	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	296	06/07/2016
TRIEL SUR SEINE	BR	297	06/07/2016

Documents

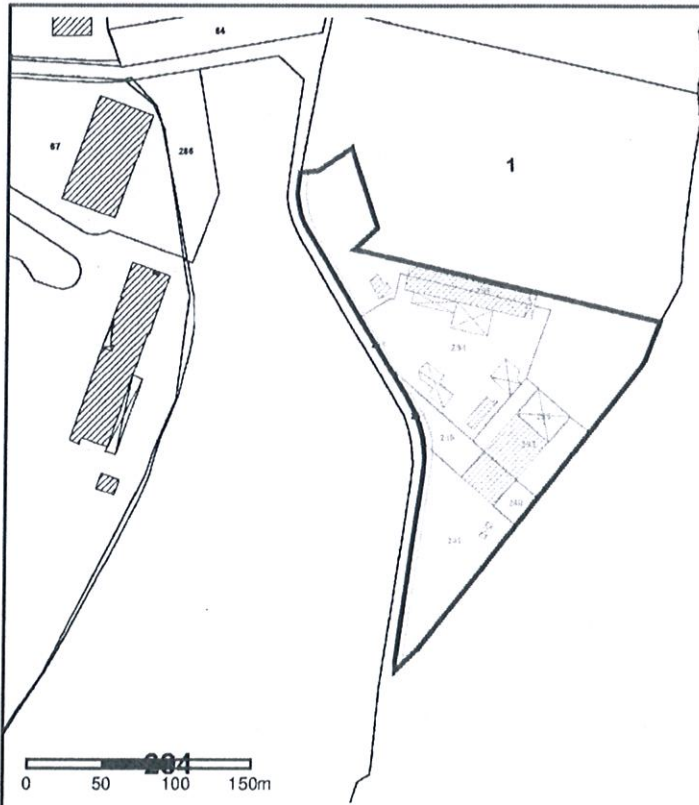
Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastres	MAJ le 11/04/2015	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de fin de surveillance de 2011	Non

Cartographie



□ Projet de SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS00464



□ Projet de SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS00464